

**LES ÉCRITS SPIRITUELS DE QUÉBEC**  
**LA RELATION DE 1654**

**LVIII**

1 Je pâtais encore la révolte des passions et tentations  
2 d'aversion, jusqu'au jour de la fête de l'Assomp-  
3 tion de la très sainte Vierge, l'an 1647, que j'eus une  
4 forte inspiration de recourir à cette divine Mère pour  
5 qu'il lui plût m'en obtenir la délivrance, si c'était pour la  
6 gloire de son bien-aimé Fils, mon suradorable Époux,  
7 et qu'elle savait bien ma faiblesse et combien ce que je  
8 pâtais était opposé à l'état que sa divine Majesté  
9 me faisait porter dans le centre de mon âme, et enfin  
10 que sa très sainte volonté fût accomplie, voulant être  
11 une victime à son amour, en la façon et manière qu'il  
12 le voudrait de moi. J'expérimentai lors que l'Esprit  
13 de Dieu me faisait parler à cette divine Mère. J'étais  
14 pour lors devant le très saint sacrement. En un instant,  
15 je me sentis exaucée à ôter<sup>a</sup> de moi comme un vête-  
16 ment sensible, et une suite et écoulement de paix en  
17 toute la partie sensitive de l'âme. Cette aversion fut  
18 changée en un amour cordial pour toutes les personnes  
19 envers lesquelles j'avais ressenti de l'aversion et contre  
20 lesquelles ma nature avait ressenti de l'aigreur. Dans  
21 les occasions, je leur rendais tous les services possibles  
22 selon mon état et condition, et même, comme l'on ne  
23 savait pas ce qui se passait en moi ni les motifs et  
24 raisons qui me faisaient agir de la sorte au dehors,  
25 excepté ceux auxquels je rendais compte de mon âme,  
26 l'on ne pouvait comprendre cela. L'on a fait divers  
27 jugements qui ne touchaient pas du tout au but<sup>b</sup>.

28 Environ ce temps-là, il arriva une occasion qui, dans  
29 son effet et en sa cause, me pouvait donner une grande  
30 humiliation; et en effet, je la portai; et cette humilia-  
31 tion me devait être d'autant plus sensible qu'elle me  
32 venait, dans l'apparence humaine, de personnes de  
33 vertu et que j'avais obligées en toutes occasions. Enfin  
34 Dieu permit qu'il s'y rencontrât des circonstances

---

*1 souffris 7 combien] l'état que je souffrais 11-14 victime] à son amour, en la façon et jusqu'au point qu'il lui plairait. J'étais pour lors devant le très saint sacrement, où je voyais clairement que c'était l'Esprit de Dieu qui 15-16 et comme déchargée d'un vêtement [lourd et] sensible avec une suite*

---

**a.** Je me sentis exaucée et (je sentis) ôter de moi... et une suite... etc.

**b.** Les jugements que Marie a déjà relevés à l'article LIV et ceux dont elle parlera à l'article LIX.

35 capables de me plus humilier que chose aucune qui me  
36 fût arrivée. J'ai su tout ce qui s'était passé en l'affaire  
37 dont il était question. Je n'en dis pas un mot pour m'ex-  
38 cuser, et Notre-Seigneur me fit la grâce que je n'eusse  
39 point de sentiments imparfaits contre aucune de ces  
40 personnes-là. Je considérais leur procédé en esprit  
41 humilié devant Dieu, me confessant digne qu'on eût  
42 les pensées et sentiments qu'on avait de moi, et qu'enfin  
43 l'on avait raison à cause de mes grandes imperfections  
44 qui en pouvaient avoir donné sujet véritable. Aupara-  
45 vant que<sup>c</sup> cette chose arrivât, Notre-Seigneur m'avait  
46 fait connaître qu'il voulait de moi la chose de laquelle  
47 il était question et à laquelle on s'opposait. Je n'en  
48 parlai à personne, demeurant en ma paix et tranquillité,  
49 tout comme si j'eusse eu toutes les satisfactions imagi-  
50 nables. Je ne doutais point de la volonté de Dieu ni  
51 qu'elle s'accomplirait en son temps, comme, en effet,  
52 elle arriva et comme<sup>d</sup> la divine Majesté me l'avait  
53 signifiée. Après quoi, je fis rapport de tout au Révérend  
54 Père Lalemant, mon supérieur.

55 Il faut qu'en passant je die à la gloire de Notre-Sei-  
56 gneur, qu'il m'a toujours fait la grâce que je ne suis  
57 nullement attachée à mes lumières et connaissances  
58 naturelles ou surnaturelles, me sentant portée à <sou-  
59 mettre><sup>e</sup> mon jugement. Si j'ai cela pour moi, je le  
60 voudrais voir en pratique dans toutes les âmes que  
61 Dieu appelle dans son service. Le contraire me mortifie,  
62 mais je le porte en patience, si ce n'était que la gloire  
63 de Dieu voulût de moi un procédé contraire, selon la  
64 justice, et qu'on jugeât être tel. Voilà comme je suis  
65 pour mes actions libres. Pour les lumières extraordinai-  
66 res, je pourrais avoir des connaissances que la divine  
67 Majesté voulût ces choses [de moi]. Je le déclare à mon  
68 directeur, je le laisse juger et ensuite me tiens en repos,  
69 s'il l'approuve ou non. S'il me dit d'agir, j'agis; s'il me  
70 dit : « Ne faites pas », je n'ai nulle pente de faire, parce  
71 que l'Esprit de grâce m'imprime cette vérité qu'il me  
72 tient la place de Dieu et que ce serait errer de ne pas  
73 suivre ses conduites. J'ai toujours été comme cela,

---

35 de m'humilier plus qu'aucune chose qui 61 je suis [quelquefois] mortifiée de voir le contraire  
70 aucune inclination de

---

c. Auparavant que, avant que.

d. Et comme, et de la manière que.

e. Ms. : m'oumettre.

74 depuis que Notre-Seigneur m'a appelée à la vie inté-  
75 rieure et que j'ai eu un directeur<sup>f</sup>. (I)

76 L'on pourrait demander si j'ai quitté mes imper-  
77 fections toutes les fois qu'il me l'a dit et si j'ai pratiqué  
78 les vertus contraires qu'il me conseillait. Je réponds  
79 que j'ai toujours eu la volonté de le faire; mais je suis  
80 toujours faible et fort imparfaite. Lors même que dans  
81 le temps de mes grandes tentations, mon directeur me  
82 disait : « Il y a faute ou imperfection en ceci ou cela »,  
83 en ce même moment, je sentais que mon esprit était  
84 humilié sous ses pieds, et lors, actuellement, je me met-  
85 tais à genoux pour lui demander pardon, le suppliant  
86 de me donner une pénitence. Une fois qu'il me mortifiait  
87 extraordinairement, — j'étais dans l'actuelle souffrance  
88 de mes tentations<sup>g</sup>, — croyant en moi-même que j'étais  
89 au-delà de toutes les imperfections imaginables, une  
90 crainte me saisit que ce ne fût une possession ou une  
91 obsession que je pâtissais. Incontinent je suppliai N.  
92 de m'exorciser s'il jugeait que ce fût la vérité, parce  
93 que je ne pouvais plus supporter de si grandes fautes<sup>h</sup>.  
94 Il me renvoya sans me répondre. Au fond, ce n'était  
95 pas que mes imperfections me donnassent de l'inquié-  
96 tude, mais c'était de voir l'incompatibilité de l'imper-  
97 fection avec la grande perfection que Dieu demande  
98 d'une âme qui lui appartient, qui me faisait voir tout  
99 ce qui était en moi plein d'impuretés et d'imperfections.

100 Enfin, l'effet de la grâce que Dieu m'avait faite le  
101 jour de l'Assomption, par les mérites de la très sainte  
102 Vierge, me fit expérimenter plus clairement que je ne  
103 l'avais pu concevoir la grandeur de cette grâce et voir  
104 l'état des grandes croix intérieures et tentations que  
105 j'avais portées près de huit ans et, par conséquent,  
106 peser les grandes obligations que j'avais à sa divine  
107 Majesté de m'avoir si puissamment aidée et protégée

---

87 *extraordinairement*], et que j'étais actuellement dans la souffrance de 91 *obsession*, et incontinent  
102-104 *me fit*] connaître clairement la grandeur de ses miséricordes, et en même temps l'état  
104 *tentations [effroyables]* 105-106 *ans*]; de ces deux principes, j'inférais les grandes

---

**f.** Devant un sentiment contraire de personnes autorisées, Marie s'inclinait, quelles que fussent ses raisons et leur solidité. Son effacement ne l'empêchait point de voir qu'elle était dans le vrai et de souffrir des solutions préférées aux siennes. Si cependant la gloire de Dieu et la justice étaient intéressées à la chose, elle prenait conseil et persistait dans son opinion.

**g.** Les signes de parenthèse ne sont pas dans le manuscrit.

h. L'épisode ne se rapporte pas nécessairement à la vie canadienne de Marie. Le directeur auquel elle fait allusion pourrait être aussi un Feuillant ou Jésuite de Tours.

108 dans tous les divers accidents qui s'étaient rencontrés  
109 en cet espace de temps, qui me serait trop long à déduire,  
110 aussi bien que le détail de ses grandes grâces et faveurs,  
111 nonobstant mes incorrespondances. Hélas! j'en suis  
112 honteuse autant de fois que j'y fais réflexion, y trouvant  
113 toujours de nouveaux motifs de m'humilier et d'ailleurs  
114 de chanter les miséricordes d'un si bon Dieu <pour>  
115 le néant et la poussière de la terre. Il soit béni éter-  
116 nellement!

---

111 [*mes infidélités et*] *mon peu de correspondance* 114 *Dieu*] *envers le* 115 *Qu'il soit*

---

(I) *Vie*, p. 488. « Quelques révélations même qu'elle eût de la part de Dieu, elle n'en a jamais estimé ni exécuté aucune qu'après l'avoir soumise à l'examen de son directeur; et elle était si persuadée que c'était là l'ordre que sa Providence a établi dans l'Église, qu'elle eût cru être dans l'erreur, si elle en eût usé d'une autre manière.

« Dès le temps que Dieu l'eut attirée pour être toute à lui, il lui fit voir si clairement la nécessité et l'avantage de l'obéissance dans ceux qui aspirent à une solide perfection, qu'elle ne pouvait plus rien faire que par le mouvement de cette vertu. Aussi, ç'a toujours été une marque des plus évidentes de l'Esprit de Dieu en elle, et que toute sa conduite a été exempte des illusions où sont ordinairement sujettes les personnes qui se gouvernent par leur propre esprit...

« Quand elle fut élevée à la charge de supérieure, elle ne s'oublia point de ses premiers devoirs, mais l'on peut dire sans rien exagérer que son obéissance était tout angélique; car elle était toujours prête et toujours exacte à exécuter les ordres de ses supérieurs, comme les Esprits bienheureux sont toujours disposés à accomplir les volontés de leur Créateur. Aussi lui entendait-on souvent dire qu'elle ne pouvait comprendre comment une âme religieuse avait de la peine à se soumettre à ce qui lui est commandé, puisque l'on est toujours assuré qu'en obéissant on fait la volonté de Dieu. Ce n'était point une spéculation qui lui demeurât dans l'esprit, mais elle faisait comme elle le pensait, car elle exécutait les volontés de ses supérieurs dans le moment qu'elles lui étaient connues, et elle les faisait plus exactement que n'eût fait la dernière novice. En voici un exemple bien particulier, et d'autant plus remarquable qu'elle se soumit contre des lumières que Dieu lui avait révélées.

« Quand il fut question de bâtir le monastère de Québec, les Révérends Pères Jésuites, qui étaient alors les supérieurs de cette Église naissante, Madame de la Peltre et plusieurs religieuses, étaient d'avis de le faire dans un certain lieu qu'elle croyait être fort désavantageux. On la fit venir pour savoir son sentiment; et quoiqu'il fût contraire à celui des Pères et de toute l'assemblée, elle ne laissa pas de le dire dans un esprit de dégagement et de soumission, et de déclarer les inconvénients qu'il y avait de faire l'édifice au lieu désigné. On rejeta bien loin sa pensée, même avec quelque sorte de mépris; et quoiqu'elle sût assurément qu'elle dût être exécutée, elle la soumit aussitôt sans la soutenir avec attachement ou opiniâtreté. En effet, il fallut revenir au lieu qu'elle avait marqué, et la suite fit voir que son sentiment lui avait été inspiré de Dieu. »

Cet exemple d'obéissance et de déférence des lumières surnaturelles et naturelles au jugement des supérieurs est des années 1639-1640. La *Vie* en cite un autre, antérieur lui aussi à la rédaction de la *Relation* de 1654.

*Vie*, p. 493. « Elle donne encore une excellente preuve de sa soumission lorsqu'elle était supérieure et qu'elle faisait rebâtir l'église du monastère. Le marché en était fait avec l'architecte, le charpentier et les autres ouvriers. Mais le Révérend Père qui faisait alors l'office de supérieur, trouvant que le monastère était très pauvre, lui témoigna qu'il n'agréait pas une chapelle de douze pieds en carré qui était comprise dans le dessin. Elle se contenta seulement de lui représenter en présence des autres religieuses que tout était disposé et les marchés faits et qu'il n'en coûterait pas quatre cents livres davantage : « Il n'importe, dit le supérieur, ce sont toujours quatre cents livres, et cette somme est grande à celles qui n'ont rien du tout. » À ces paroles, elle se tut et fit cesser l'ouvrage. Et afin même qu'on n'y pensât plus à l'avenir, elle fit murer l'ouverture qui devait communiquer de l'église à la chapelle. Mais Dieu a voulu depuis récompenser son obéissance, permettant qu'elle édifiât elle-même la chapelle avec beaucoup plus de magnificence qu'elle ne le devait être la première fois, par les libéralités de M. de Tracy, gouverneur de la Nouvelle-France, lequel était allé visiter la maison et ayant remarqué des pierres d'attente dans le mur de l'église, voulut savoir à quoi elles étaient destinées. On lui dit comme la chose s'était passée et que c'était par obéissance que la chapelle n'avait pas été faite. Il fut touché d'un si bel acte de vertu, et il commanda sur l'heure qu'on y travaillât, voulant en faire la dépense qui fut considérable et conforme à sa grande piété. »

Extrait de : *Écrits spirituels de Québec. La relation de 1654. Tome deuxième*, publiés par Dom Claude Martin, réédités par Dom Albert Jamet, Paris, Desclée de Brouwer, 1930, p. 308-311; 332-334.

*Texte préparé par Lyne Lavigueur.*